

Campagne de subventions aux organismes locaux d'entraide et de solidarité – OLES (ex sociétés de bienfaisance - SFB)

Consignes de saisie du formulaire Excel et présentation des dossiers de demande de subvention à l'attention des OLES

I - Saisir les données

Merci de bien vouloir lire ce document avant de commencer à saisir les informations demandées. Tout formulaire ancien, manuscrit ou partiellement rempli ne sera pas recevable.

Etape I – Saisir le nom de l'OLES

Commencez par saisir le nom de votre association, le pays et le poste. Contrairement aux années précédentes, ces saisies sont libres.

Fiche récapitulative OLES (ex SFB) - 2022
à compléter et à viser par le poste avant envoi à la DFAE

NOM DE L'ORGANISME	
PAYS	
POSTE	

Ces informations seront automatiquement reportées dans tous les onglets du fichier.

Etape II – Saisir les données

Vous constaterez qu'à chaque étape des commentaires et des menus déroulants vous fournissent des informations. Pour les visualiser, veuillez passer votre souris sur les cases marquées d'un coin rouge en haut à droite.

Le formulaire est protégé ; ainsi aucune saisie n'est possible en dehors des champs actifs (cellules bleues pâles ou grisées).

Les **zones bleues pâles** vous permettent une saisie directe.

Les **zones grisées** sont ouvertes à la saisie uniquement après exécution de certains contrôles en amont de la zone. Les informations saisies lorsque ces zones sont inactives (grisées) ne seront pas prises en compte. (Ex : Sur la Fiche de renseignements, sur le Lieu d'implantation du siège social (6), si la case « Identique à la rubrique 3 » est décochée, les champs relatifs à l'adresse, au code postal, à la ville et au pays vont s'activer et passer à la couleur bleue).

Exemple 1, les zones bleues claires vous permettent de saisir directement

6) Lieu d'implantation du siège social: Si les coordonnées sont les mêmes qu' à la rubrique 3), cocher la case "identique à la rubrique 3)". Si elles diffèrent, les indiquer précisément (rue, code postal, ville et pays)	<input type="checkbox"/> Identique à la rubrique 3	Adresse : <input type="text"/>
Code Postal: <input type="text"/>	Ville: <input type="text"/>	Pays : <input type="text"/>

Exemple 2, lorsque la case identique à la rubrique 3 est cochée, les zones grisées sont interdites à la saisie

6) Lieu d'implantation du siège social: Si les coordonnées sont les mêmes qu' à la rubrique 3), cocher la case "identique à la rubrique 3)". Si elles diffèrent, les indiquer précisément (rue, code postal, ville et pays)	<input checked="" type="checkbox"/> Identique à la rubrique 3	Adresse : <input type="text"/>
Code Postal: <input type="text"/>	Ville: <input type="text"/>	Pays : <input type="text"/>

II – Points d'attention particuliers

A – Indication du nombre de bénéficiaires

Dans la **Fiche récapitulative**, veillez à remplir les trois zones bleues pâles concernant le nombre de bénéficiaires :

► LISTE DES BENEFICIAIRES		
Nb total bénéficiaires	Nb bénéficiaires français	Nb de bénéficiaires français ayant obtenu une aide pécuniaire
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

B– La fiche de renseignement (onglet 2)

Vous voudrez bien veiller à ne pas utiliser de caractères spéciaux de type : * # / etc. ni d'accents en remplissant la fiche de renseignements (onglet 2 du formulaire Excel).

€ « Bénin » s'écrira par exemple : « Benin » sans accent

C– Report des soldes

Dans les compte-rendu financier (onglet 3) et prévisions budgétaires (onglet 4), les éléments financiers doivent être convertis **en euros** (conversion au taux de change en vigueur au 1er janvier 2022). Veuillez vérifier à la cohérence des données chiffrées.

Ainsi, le montant en excédent ou en déficit indiqué en bas de page du compte rendu financier de l'année 2021 (onglet 3) devra être reporté dans la première ligne des prévisions budgétaires pour 2022 (onglet 4).

Dans les onglets 3 et 4, vous disposez de champs vierges ouverts à la saisie pour préciser d'autres types de recettes, de dépenses d'intervention ou de dépenses de fonctionnement.

III – Les critères d'éligibilité

Les trois critères d'éligibilité aux subventions OLES du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sont les suivants :

- Complémentarité et non redondance avec les actions du consulat
- Dynamisme dans la recherche de nouvelles sources de financements : organisation d'évènements caritatifs destinés à générer des fonds, campagne de mécénats, mise en valeur du patrimoine de l'association, etc.
- Transparence, qualité du dialogue avec le consulat et des retours d'information sur les actions entreprises

Seules les demandes émanant d'associations en mesure de présenter un budget consolidé sur l'année N-1 sont recevables. Les associations dont la création est postérieure au 31/12/2020 ne seront donc pas éligibles à une subvention au titre de la campagne OLES 2022.

IV – Les pièces à fournir

Vos envois au consulat (ou à la section consulaire d'ambassade dont vous dépendez) devront comporter les documents suivants :

1. Demande de subvention mentionnant clairement le montant sollicité par l'organisme (lettre signée par le président de l'organisme ou son représentant)
2. Liste des membres du bureau
3. Liste du personnel salarié

4. Rapport d'activité annuel de l'OLES (à défaut, si la nature de l'activité et le format de l'OLES ne permettent pas la rédaction d'un tel rapport, il conviendra de fournir à minima la liste des bénéficiaires)
5. Liste des bénéficiaires mentionnant clairement le nombre total de bénéficiaires, dont le nombre de bénéficiaires français et le nombre d'aides pécuniaires qui leur ont été versées
6. Formulaire Excel comprenant 4 onglets:
 - a. Onglet 1 : Fiche récapitulative OLES
 - b. Onglet 2 : Fiche de renseignements
 - c. Onglet 3 : Compte-rendu financier de 2021
 - d. Onglet 4 : Prévisions budgétaires pour 2022

S'il s'agit d'une première demande ou que les statuts ont été modifiés :

7. Les statuts de l'OLES et la preuve d'enregistrement des statuts auprès des autorités locales ou en France, le cas échéant.

V – Respect des délais

Les demandes de subvention présentées par les OLES devront parvenir au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères le **1er février 2022** au plus tard. **Aussi, votre dossier devra-t-il être déposé au consulat (ou à la section consulaire d'ambassade dont vous dépendez) à la date qui vous sera indiquée par le consulat**, laquelle sera fixée au plus tard courant du mois de janvier 2021.